

Direction départementale des territoires et de la mer Service aménagement et risques

Bureau de la planification de l'urbanisme et ADS

Affaire suivie par : Christelle VETILLARD Chargée d'études en planification de l'urbanisme

Tél: 05 58 51 32 55

Mél: ddtm-sar@landes.gouv.fr

Mont-de-Marsan, le

Q 5 JUIN 2025

Monsieur le maire,

Par courrier du 21 mai 2025, vous nous avez transmis les documents pour avis concernant la procédure de modification simplifiée n°2 de votre plan local de l'urbanisme.

Cette procédure qui porte sur le reclassement en zone UE, la réduction du coefficient de pleine terre (CPT) et le déplacement de 10 mètres d'une bande de défense incendie ne suscite aucune observation de ma part.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale

Nadine CHEVASSUS

Monsieur Jean-Richard Saint-Jours Maire 40, chemin de la Mairie 40200 AUREILHAN

Direction départementale des territoires et de la mer des Landes 351 Boulevard Saint-Médard - BP369 - 40012 Mont-de-Marsan CEDEX Tél.: 05 58 51 30 00 www.landes.gouv.fr